

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE LA HAUTE SAINTONGE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-deux le 15 avril 2022, à 15 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 08 avril 2022, s'est réuni au Centre des Congrès de Haute Saintonge à Jonzac, sous la présidence de Monsieur Claude BELOT, Président.

Etaient présents : ARRIVE Roland, MAINDRON Bernard, GONZALEZ Maurice, CHAINIER Bruno, TROGER Joël, LAPARLIERE Alain, ANNAREAU Thierry, AUDEBERT Michel, TONNEAU Jean marie, BIRON Cécile, MATTIAZZO Lise, ROY Pierre Noël, BLANC Jeanne, JOURDAIN Serge, PLAT Pierre, PICQ Patrick, FESTAL Emmanuel, BIGEY Laurent, VIDEAU Jean-Michel, TARDY Isabelle, VALLIER Marie-Hélène, ANDRE Franck, MARSAUD Eliane, CARRÉ Joël, FAURE Bruno, GIRAUDEAU Danielle, ROZOT Daniel, BOISSELET Claude, POTIER Jean Philippe, NEAU Christelle, CABRI Christophe, BELOT Claude, BRIÈRE Christel, RAVET Pierre-Jean, THIBAUT Annick, LACHAMP Barbara, CARTRON Jean Pascal, DELUT Jean-Luc, MARTY Michel, BOOR Pascal, SALAH Christian, FORTIER Manuella, DEBORDE Bruno, TALBOT Michel, MENNEGUERRE Philippe, SEGUIN Bernard, ROBERT Mylène, GIRAUDEAU Patrick, BOULLE Christophe, GUILLEMAIN Ghislaine, NUVET Raymond, PERONNEAU Chantal, LETOURNEAU Antony, GERVREAU Didier, REYNAL Jean, MASERO Michel, RAPITEAU Jean Michel, MIGNOT Stéphane, DUGUE Christian, BUREAU Marie-Christine, LANGLAIS Jean-Charles, MICHEAU Jackie, CHARLASSIER Hervé, BOTTON Jacky, TELINGE Sophie, VELEZ Jean-Michel, GAGNON-BABIN Julie, FRADON Jean Marie, QUANTIN Brigitte, NIVARD Laurent, CHERAT Patrick, CAPPELAERE Gérard, QUESSON Jacky, BERNARD Didier, MARTIAL Claude, MALANGIN Sylvie, PRÉVOT Marie Catherine, DEFOULOUNOUX David, BOURDEZEAU Laurence, ROBERT Bruno, BRUA Christiane, PAILLE Jean Marc, FEUILLET Alain, MARCHESIN Dominique, BOUCHET Jean Pierre, ARCHAMBAUD Yves, OCTEAU Bernadette, THOMAS Jean-Marc, MAILLET Claudine, PERUFFO Bernard, MARIAN Jean-Pierre, PAIN Charles, BERTRAND Marc, MAINGOT Maud, PÉRENNÈS Jacques, BONIN Lionel, AMAT Pierre, GEORGEON Raphaël.

Etaient représentés : BROSSARD Bernard par MAURET Olivier, DESSAIVRE Jean-Jacques par LYS Chantal, RAYMOND Serge par GILLIBERT André, OLLIVIER Michel par ROZAN Marie-Pierre, BORDE Pierre par FURET Henri, PERRIER Jean-François par FEDON Martial, BERTRAND Georges par COTARD Gérard, CLEMENCEAU Thierry par MICHONNEAU Michelle, QUOD Michel par MARTINEZ Marie-Bernadette, FREDERIC Daniel par CHARDAVOINE Jean-Paul, LANDREAU Bernard par BARDON Sébastien, GUEBERT Daniel par BERGIER Paul, ROUGER Christian par DISTRIQUIN Gilles, DURET Chantal par OUVVARD Marie-Paule, LEFEVRE-FARCY Didier par ROTH Pascal, PAVIE Christophe par MARTINIÈRE Jean-François, VION Michel par BRUNEAU Delphine, MOUNIER Pascal par THUBIN Yves, GERVREAU Jean Pierre par PILLET Anthony, HULLIN Christian par RULLIER Alain, CONTE Marie-Hélène par GUILLET Gilbert, TESSONNEAU Raymond par SILVA Lino Paul, CHAUSSEREAU Joël par BERTRAND Bernard, PENAUD Cyril par GIRIBALDI Marie-Madeleine, MARCHAIS Jean Michel par LARDILLON Nelly.

Procurations : CHATELAIN Patrick à DEBORDE Bruno, CHAILLOU Philippe à BELOT Claude, MARRAUD Christine à FESTAL Emmanuel, LAVALETTE Christian à CABRI Christophe, RAYMOND Claude à ROBERT Mylène, DIEZ Elisabeth à BOULLE Christophe, BRIAUD Céline à GIRAUDEAU Patrick, MOUCHEBOEUF Julien à GUILLEMAIN Ghislaine, SUIRE Claudine à VELEZ Jean-Michel, LOPEZ Evelyne à QUESSON Jacky, DE OLIVEIRA Katia à MARTIAL Claude.

Absents excusés : POZZOBON Alain, SAUVEZIE Dominique, BADIE Vincent, CHATELAIN Patrick, RODE Michel, CHAILLOU Philippe, MARRAUD Christine, LHERMITE Karine, LAVALETTE Christian, COUÉ Jean-François, RAYMOND Claude, DIEZ Elisabeth, POUJADE Yves, BRIAUD Céline, GRUEL Marie-Françoise, MOUCHEBOEUF Julien, MORASSUTTI Nicolas, VIAUD Thierry, SUIRE Claudine, CLEMENT Gérard, YOU Agnès, BERTHELOT Patrick, AMIAUD Dominique, BONNIN Christophe, DRIBAUT Anne, MAZZOCCHI Jean François, LOPEZ Evelyne, DE OLIVEIRA Katia, EDOUARD Loïc, FOUCHÉ Guy, DUFOUR Christian, OLIVIER Fabrice, MEUGNIOT Benoît, BOURSIER Eric, RABEYROLLES Bastien.

Nombre de délégués communautaires en exercice : 158

Nombre de présents : 123

Nombre de votants : 134

Nombre d'absents excusés : 35

Nombre d'absents ayant donné procuration : 11

Jeanne BLANC a été élue secrétaire.

Objet : Augmentation de la participation de la CDCHS dans le capital de la SEM Patrimoniale 17 (SEMPAT)

Il est rappelé que la SEMPAT a été créée en juin 2001 par le Conseil Général de la Charente-Maritime. Elle a pour vocation première le portage financier de projets d'envergure et de nature exceptionnelle sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine : construction d'immeubles à usage industriel, tertiaire ou commercial destinés à la vente ou à la location, acquisition de terrains et/ou de bâtiments à réhabiliter, construction d'équipements structurants dédiés au développement économique et touristique, gestion, exploitation, entretien, et commercialisation de bâtiments et de bureaux.

Le tourisme est historiquement le premier axe d'activité pour la SEMPAT avec la construction du CLUB MED à La Palmyre, ouvert en 2003, et la résidence Vacances Bleues à Jonzac en 2018. La SEMPAT est également impliquée dans le secteur tertiaire et compte à son actif la réalisation de trois bâtiments tertiaires : le siège de la SAUR à Périgny, le siège de la SAUR à Vaux sur Mer et un bâtiment de 2500 m2 à Périgny où sont regroupés le siège de l'ENIM, la société Qualiconsult et les bureaux de l'ADAPEI. La SEMPAT s'est également mobilisée pour accompagner

017-200041523-20220415-DEL37_2022-DE
Reçu le 21/04/2022
Publié le 21/04/2022

l'industrie dans la région. Le site de la SOGERMA (devenu STELIA depuis) à Rochefort a pu s'agrandir et se rénover grâce à la SEMPAT. D'autres secteurs d'activité ont également bénéficié d'un appui : des serres pour la production maraîchère et un centre de recherche en industrie laitière.

Mettre en œuvre des projets de toute nature nécessite d'investir des montants conséquents. Le capital de la société est aujourd'hui de 14.167.720 € dont 8.602.880 € sont détenus par des collectivités locales. La Haute-Saintonge est actionnaire de la SEMPAT à hauteur de 450.000 € (3,18 %).

La SEMPAT sollicite une nouvelle augmentation de capital de 7.000 k€ afin de poursuivre sa stratégie de développement. En Haute-Saintonge, cela pourrait permettre de financer des projets de développement économique.

A l'unanimité le Conseil Communautaire décide :

- De participer à l'augmentation de capital de la SEMPAT à hauteur de 150.000 € en deux fois (75.000 € en 2023 et 75.000 € en 2024), soit la souscription de 7.500 actions d'une valeur unitaire de 20 €,
- D'approuver les nouveaux statuts de la SEMPAT qui résulteraient de l'augmentation de capital décidée par le Conseil d'Administration de la SEMPAT,
- D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait et délibéré à Jonzac, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié et notifié le **21 AVR. 2022**
Le Président
Claude BELOT

Pour copie conforme
Le Président
Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex